

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)
DU MARDI 12 NOVEMBRE 2013, A 20 H 30**

Etaient présents : MM Jean-Louis Dufaut, Alain Hourseau, René Marche, Benoît Groux, Joël Ninoreille, Claude Vol, Laurent Péronne et Jean-Claude Santune.
Mme Sandrine Petit et Céline Pestel.

Etait absente représentée : Francine Davenel (représentée par J-L. Dufaut).

Etaient absents non représentés : Evelyne Juffin, Gwénaél Battonnier et Michel Chrétien.

Le compte rendu du mardi 17 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Alain Hourseau

Ordre du Jour :

En préambule, B. Groux secrétaire de la séance précédente, rejoint par l'ensemble du conseil municipal, tient à remercier les secrétaires de mairie pour l'exemplarité de leur travail au quotidien et sur l'aide précieuse apportée à la rédaction des comptes rendus du conseil municipal.

1) Employés communaux

Avancement de Grade

Cette année, au regard des textes réglementaires, le CM a la possibilité de promouvoir au grade directement supérieur, deux agents communaux ayant 10 ans de service dans leur grade.

Trois agents remplissent les critères, à savoir deux Adjoints Techniques Territoriaux 2^{ème} classe et un Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe.

Par ailleurs, il est précisé que le CM pourra procéder à nouveau à un avancement de grade de même type, dans trois ans.

Après étude des dossiers, le CM souhaite saisir cette opportunité et propose, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} Classe et un poste d'Adjoint Administratif Territorial 1^{ère} classe.

Cette décision sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2014, après avoir reçu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Modification du tableau des effectifs du personnel

Suite à ces changements de grade qui nécessitent la suppression et la création de postes en interne, le CM accepte à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel.

2) Cadeaux de fin d'année : bons d'achat

Dans le cadre des vœux de la municipalité en janvier 2014, le CM décide à l'unanimité d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 70 € et un ballotin de chocolats, à chaque employé communal.

3) Budget Communal 2013 : délibération budgétaire modificative

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité les différentes modifications à apporter au budget communal 2013, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Quelques points ont été abordés spécifiquement :

- à la demande de la perception de Bouilly, certains titres de recette ont dû être abrogés.
- la contribution directe versée par l'Etat s'échelonne tout au long de l'année. Le solde sera versé en fin d'année dans sa totalité.
- les frais de scolarité pour les élèves de CLasse d'Intégration Scolaire (CLIS) sont dorénavant demandés par le Syndicat Intercommunal des Ecoles de Bouilly-Soulligny-Javernant-Sommeval, aux communes de résidence des enfants ou de leur regroupement scolaire.
- en accord avec les services de la Préfecture, la créance relative aux 15% de frais annuel demandés par le SIVOS pour le gymnase a été annulée.

- à la question de R. Marche, M. le Maire répond que les conteneurs à déchets ménagers sont achetés par la commune et non par la Communauté de Communes de Bouilly-Mogne-Aumont. Ce choix a été notifié dans les statuts, à l'époque de la création du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Déchets Ménagers. A ce jour, les statuts n'ont pas été modifiés.

- redevance de la collecte des déchets : la Communauté de Communes étudie actuellement deux systèmes de fonctionnement, avec pour objectif d'inciter à la réduction des déchets ménagers.

- J-C Santune souligne le bienfait de la dépense liée à l'achat de barrières de sécurité installées devant l'entrée du collège.

- M. le Maire précise qu'une demande de subvention relative à l'aire de jeux a été postée aujourd'hui et qu'une demande de devis va être formulée pour le remplacement du tracteur actuel (matériel obsolète et irréparable).

4) Stade Intercommunal : convention d'utilisation

Ce dossier est suivi par B. Groux et S. Petit, en tant qu'adjoints chargés des affaires sportives.

B. Groux demande que ce dossier soit examiné par le CM, au cours de sa prochaine séance, car le projet de convention n'est pas complètement abouti et n'a pas été discuté avec les associations concernées.

En effet, depuis août, les municipalités de Bouilly et de Souigny ont rassemblé le maximum d'informations concernant les deux principales associations sportives utilisatrices des installations.

Ces deux clubs utilisant de manières différentes ces installations, il convient d'en étudier les détails afin de proposer une convention d'équité, notamment dans la prise en charge des coût de l'éclairage du terrain d'entraînement, dont un système de mise en marche par deux interrupteurs distincts et à clé unique est à l'étude.

En ce qui concerne la consommation des autres fluides (eau, chauffage, électricité des vestiaires...); la refacturation aux clubs pourrait être au prorata, selon un planning d'utilisation annuel, mais limitée à 95%. Les 5%, qui tiennent compte d'utilisateur occasionnel, devraient rester à la charge des communes de Bouilly et de Souigny, propriétaire en indivision.

Lorsque la convention sera approuvée par les conseils municipaux des deux communes, elle sera soumise aux utilisateurs, pour validation finale.

5) Trains d'équilibre : délibération à prendre

M. le Maire a reçu un courrier du président du conseil régional Champagne-Ardenne qui sollicite le soutien des communes, au sujet de la ligne ferroviaire reliant "Paris-Mulhouse" via Troyes et Chaumont. En effet, la SNCF invoquant une réduction du nombre de voyageurs et des difficultés dues à la vétusté du matériel roulant a décidé la suppression des dessertes qui vient directement impacter notre région.

Conscient de l'importance de cette ligne pour les usagers locaux, le CM décide, à l'unanimité, d'accéder favorablement à la sollicitation du Conseil Régional et adressera par courrier à l'Etat, une réclamation visant au rétablissement immédiat de l'ensemble des dessertes de cette ligne et la mobilisation des financements nécessaires à fiabiliser le matériel roulant.

6) Vente de kebab: autorisation à donner

M. le Maire fait lecture d'un courrier de demande d'autorisation de vente de kebab sur la commune de Bouilly, le mardi soir. Tous les documents relatifs à l'entreprise ont été fournis. Aux questions de J. Ninoreille et B. Groux, M. le Maire répond que la commune ne fournit ni l'eau, ni l'électricité et que l'autorisation est valable un an. Si le gérant souhaite poursuivre l'activité l'année suivante, il devra renouveler sa demande.

Au vu de cette situation, le CM donne son accord à l'unanimité.

7) Circuits de randonnées pédestres : convention entre le SMARBA et la commune

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Rural du Bassin de l'Armanche (SMARBA) réalise une plaquette de promotion regroupant les chemins de randonnées pédestres sur le territoire du Pays d'Armanche.

En tant que commune adhérente au SMARBA par le biais de la communauté de communes Bouilly-Mogne-Aumont, le syndicat propose d'inclure le "sentier des moutons", dans ce livret.

Le CM donne son accord à l'unanimité et charge M. le Maire de signer la convention qui a pour but de responsabiliser la commune de Bouilly pour l'entretien du balisage et des chemins afin d'assurer aux usagers une utilisation sécurisée des circuits. Cette convention aura une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction. Elle prendra effet à compter de la date de la signature.

Aux questions de J. Ninoreille et de B. Groux, M. le Maire précise :

- que le contrôle de l'état des chemins sera assuré par les soins de la commune ;
- que les travaux pourront être réalisés, en fonction de leur importance, par les employés communaux ou par les élus ou, éventuellement, par l'Office National des Forêts ;
- que la "traçabilité" n'est pas obligatoire : pas de registre à tenir. Toutefois, la commune doit s'assurer, régulièrement et au minimum une fois par an, que les chemins sont praticables et sans danger pour les promeneurs.

8) Forêt communale : convention à passer pour débardage

Une société d'exploitation demande à la commune de Bouilly, un droit de passage en bordure de la Sommière des Pommiers, pour assurer le débardage du bois, par les chemins forestiers.

Par 10 VOIX POUR (dont 1 pouvoir) et 1 Abstention : J. Ninoreille, le CM donne son accord pour qu'une convention soit établie entre la société et l'Office National des Forêts, pour une durée de 10 mois, réglementant les conditions d'utilisation : droit de passage par kilomètre, respect des conditions atmosphériques, engagement de réparation en cas de dégâts sur les chemins empruntés, état des lieux avant et après la période d'autorisation...

J. Ninoreille souligne le fait que la durée d'exploitation semble quelque peu longue.

9) Association découverte et sauvegarde du patrimoine : vœu proposé par l'association

M. le Maire fait lecture de la lettre de l'association Découverte et Sauvegarde du Patrimoine de Troyes qui demande aux élus de prendre position au sujet du projet de destruction de l'immeuble baptisé "Petit Théâtre", par la Commune de Troyes, en raison de sa vétusté et de sa dangerosité.

Au regard de son passé historique, l'association demande l'appui des communes, au titre du "Droit de savoir et Devoir de mémoire", pour que cette maison soit réparée et puisse faire perdurer le souvenir de ceux qui ont résisté pour notre liberté actuelle. En effet, ce bâtiment servit d'édifice et de quartier général de la Gestapo, où furent torturés, voir tués, des résistants...

Entendu cet exposé, le CM par 10 VOIX POUR (dont 1 pouvoir) et 1 Abstention : R. Marche, apporte son soutien pour le maintien et la restauration du bâtiment.

R. Marche justifie son abstention du fait, qu'un monument de la déportation a été édifié à Troyes, afin de s'y recueillir. Par ailleurs, ses beaux-parents ont été eux-mêmes déportés (Buchenwald, Neu-Stassfurt et Ravensbrück), il suppose qu'ils n'auraient sans doute pas souhaité voir conserver, un lieu de souffrance et d'atrocité.

10) Informations diverses.

M. le Maire :

- Société de Chasse en Plaine :

Au cours de la séance du 17 septembre 2013, J. Ninoreille a fait observer que la cage destinée à la capture des corvidés était en très mauvais état et inutilisable. Par courrier, M. le Maire a donc relayé cette information au Président de la société de Chasse en plaine de Bouilly.

En réponse, le bureau a informé M. le Maire que, conformément au souhait du conseil municipal, l'entretien des haies a été réalisé en cours d'année. Cette condition remplie, la subvention 2013 leur a donc été versée.

Par ailleurs, il signale que l'aide financière sollicitée auprès de la Fédération Française de Chasse, pour la réparation de la cage, n'a pas abouti, car elle est arrivée trop tardivement.

- Forêt : réglementation de la circulation des engins à moteur dans les forêts :

Le 4 septembre 2012, le CM a débattu et a refusé d'adhérer au projet d'arrêté relatif à la circulation des engins à moteur dans la forêt. Cet arrêté concernait également les communes de Souigny et de Laines-aux-Bois qui en ont finalisé l'écriture et l'ont adopté en date du 4 juin 2013.

J. Ninoreille confirme en précisant qu'il a pu observer la présence de panneaux d'interdiction de circuler sur les routes et les chemins, donnant accès à la forêt.

- Elections 2014 :

Le calendrier officiel des élections en 2014 :

- . Elections municipales : dimanche 23 mars et dimanche 30 mars,
- . Elections européennes : dimanche 25 mai,

- Projet autoroutier "Troyes-Auxerre-Bourges" :

Dans un courrier du 23 octobre 2013, le Comité pour les Liaisons Routières - Autoroutières annonce sa dissolution. Pendant 35 ans, le comité a œuvré pour la mise en place de l'autoroute Troyes-Auxerre-Bourges et malgré son implication et son dévouement, le projet n'a pas retenu l'attention des instances gouvernementales ou politiques.

- Centre des Finances Publiques de Bouilly :

La Direction Départementale des Finances Publiques informe la municipalité qu'en raison de l'évolution des missions qui sont confiées aux trésoreries locales, les services de la Trésorerie de Bouilly sont dorénavant exclusivement destinés aux collectivités territoriales locales.

En conséquence, les services aux usagers sont délocalisés sur Troyes.

Le CM, attaché aux services de proximité, demande qu'un courrier soit adressé à la Direction Départementale des Finances Publiques afin de dénoncer cette mesure.

- Secrétariat :

Arrivant à échéance, le contrat de location du photocopieur a été renégocié : remplacement de l'appareil existant par un équipement avec ajout de quelques fonctionnalités supplémentaires : scanner et imprimante...

Présentant des dysfonctionnements réguliers, une imprimante doit être remplacée. Une proposition de contrat de location a été étudiée et acceptée.

- Collège Max Hutin :

Le Code de l'Education ayant été modifié, le Principal du collège doit revoir la composition des membres du conseil d'administration (CA).

A ce jour, la commune de Bouilly possède deux sièges (2 titulaires/2 suppléants). Selon cette nouvelle loi, la Communauté de Communes Bouilly-Mogne-Aumont doit être représentée.

En conséquence, étant implantée sur le territoire de la commune de Bouilly et au vu des textes en vigueur, la Communauté de Communes obtient un siège et la commune de Bouilly en perd un.

Cette mesure sera applicable dès que le décret d'application sera validé.

Alain Hourseau :

- Correspondant local :

Max Baudin, correspondant local jusqu'en août 2013, remercie la municipalité de Bouilly, pour l'article dont il a fait l'objet, dans le dernier journal communal.

- Voirie :

Suite à l'observation de B. Groux lors d'un précédent conseil, il a pu constater qu'effectivement, en cas de forte pluie, le ruissellement en provenance du chemin d'Ymont recouvre significativement la route d'eau et de boue, la rendant dangereuse.

M. le Maire précise qu'en fin de course, l'eau s'écoule dans un champ. A ce jour, il n'y a pas de solution pour remédier à ce problème, d'autant plus que ce chemin est sur le territoire de la commune de Souigny.

René Marche :

- Station d'Épuration :

La convention passée auprès de la SAUR pour le suivi technique de la station d'épuration arrive à échéance en fin d'année 2013.

Le Syndicat Départemental De l'Eaux et de l'Assainissement (SDDEA) a été sollicité pour cette prestation.

Au vu de la convention proposée, il apparaît que l'assistance technique sera plus efficace de part ses rapports humains et de sa proximité qui assurent une rapidité d'intervention non négligeable et un meilleur suivi des problèmes rencontrés sur le site.

- Urbanisme :

a/ Ayant constaté que les travaux de réhabilitation de la grange située sur le terrain, entre le café et le coiffeur, étaient arrêtés depuis plusieurs mois, il a relancé la propriétaire pour en connaître la raison.

Cette dernière a annoncé, par courriel, qu'elle abandonnait son projet car elle rencontre des difficultés dans sa réalisation. Elle s'engage à combler les tranchées et à nettoyer les abords de sa propriété longeant le trottoir.

b/ Un courrier du Syndicat Force Ouvrière alerte les municipalités de l'Aube, au sujet d'un projet d'amendement législatif qui prévoit l'arrêt progressif de l'instruction des actes d'urbanisme des communes de

moins de 10000 habitants, en 2014, et de l'arrêt définitif de l'ingénierie publique, fin 2013. Ces deux missions sont actuellement assurées par la Direction Départementale des Territoires de l'Aube.

Sandrine Petit :

- Aire de jeux :

- a/ La subvention de la dernière tranche de travaux 2013 a été versée.
- b/ Pour compléter l'équipement actuel, un projet d'installation d'une table de ping-pong est à l'étude.

- Commerce ambulant :

Au mois d'août, un commerçant ambulant a reçu l'autorisation de s'installer sur le parking en face de la pharmacie pour assurer la vente de pains et autres viennoiseries, pendant les congés annuels de la boulangerie locale. En raison de la fermeture hebdomadaire de cette dernière, le commerçant a été sollicité par quelques clients afin qu'il assure un passage le lundi. Ayant formulé sa demande auprès de la municipalité, il a obtenu un nouvel accord afin de poursuivre son activité le lundi, en fin de matinée.

- Téléthon 2013 :

Le comité d'organisation a décidé de renouveler sa participation au Téléthon 2013. La date retenue est le vendredi 6 décembre 2013.

11) Questions diverses.

- A la question de J. Ninoreille, M. le Maire et R. Marche répondent que les particuliers peuvent garer plusieurs véhicules sur leur propriété. Toutefois, en ce qui concerne les "épaves", il doit certainement y avoir une réglementation vis-à-vis de l'environnement.

- A la question de B. Groux, M. le Maire répond que la Communauté de Commune Bouilly-Mogne-Aumont a signé, tout dernièrement, un contrat avec le maître d'œuvre et l'entrepreneur qui sont en charge de la réhabilitation du site de Montaigu.

Les terrains concernés appartiennent aux communes de Souigny et de Laines-aux-Bois. Cette dernière s'est vue doter des terrains appartenant au Conseil Général de l'Aube.

B. Groux s'interroge sur la pertinence de ce projet puisque, suite à l'adoption de l'arrêté en date du 4 juin 2013, par ces deux communes, la route menant au site de Montaigu est dorénavant interdite à la circulation. Seuls les riverains peuvent emprunter cette voie.

La séance est levée à 23h